

ATELIER N°2

La bande fleurie à fleurs des prés Opportunités, implantation et aspects agronomiques







Rédaction : Hadrien GAULLET Informations : 0494.71.18.71











L'essentiel

- Les couverts fleuris répondent à trois objectifs : amélioration du paysage, développement du maillage écologique et enrichissement du réseau de nourriture dans la chaine alimentaire de la biodiversité
- Les couverts fleuris sont semés entre août et septembre par semis superficiel avec roulage
- Les semences sont implantées tous les cinq ans à 30kg/ha et coutent 960€/ha ce qui représente un coût annuel de 192€/ha. S'adresser au Parc naturel pour les acquérir par achat groupé avec des conditions avantageuses
- Le mélange est représentatif d'une prairie maigre de fauche et contient 85% de graminées, 4% de légumineuses et 11% de fleurs
- Plusieurs modalités de couverts fleuris se différencient par le régime de fauche



Agriculteur accueillant : Jean-Marie Maréchal, Ville-En-Hesbaye (Braives).

Participants:

- Léon Lacroix, agriculteur,
- Jacques Anciaux, agriculteur,
- Jean-Pierre Hermal, agriculteur,
- Albert Kimplaire, agriculteur,
- Yves Desseilles, agriculteur,
- William Ortmans, chargé de mission agriculture et environnement, GAL JeSuisHesbignon
- o Simon Duquesne, chargé de mission diversification des grandes cultures, GAL JeSuisHesbignon
- Thierri Walot, UCL-ELIA MAEC Développement
- Pierre-Yves Bontemps, Natagriwal
- Antoine Quirynen, Natagriwal
- o Hadrien Gaullet, Chargé de mission Agriculture et Biodiversité, Parc naturel Burdinale-Mehaigne



Introduction



- · Avis d'expert requis
- En remplacement d'une culture sous labour Subventions de 1500€/ha/An/bande et 1200€/ha/An/parcelle
 - Bandes de 3 à 21m de large, Parcelles de outha à 1.5ha

Introduction: objectifs écologiques

La bande aménagée à fleurs des prés joue un rôle dans le développement du maillage écologique (couloirs de dispersion, abris, ...) en privilégiant plusieurs espèces d'insectes butineurs tels que les papillons de jour, les papillons à langue longe (espèces fortement menacées) et les bourdons. La méthode se décline en version "bande favorable aux insectes pollinisateurs" qui se distingue par une gestion de fauche en deux étapes (voir ci-après). De par sa composition floristique diversifiée, la bande est attractive pour nombre d'insectes et enrichit ainsi le réseau de nourriture disponible dans la chaine alimentaire des oiseaux. Dans la mesure où elle est suffisamment visible par le grand public, elle joue un rôle d'amélioration du paysage grâce à sa floraison multiple et variée dans le temps.



La floraison des bandes fleuries est diversifiée dans le temps







Aspects pratiques

Une version de base à bande unique de 12m de large fauchée partiellement chaque année en été.

Une version plus élaborée avec une floraison plus longue, 21 à 30m de large, deux fauches partielles, la première mi-juin, la seconde en septembre. C'est la version favorable aux insectes pollinisateurs.

L'agriculteur implante un mélange répondant aux normes mentionnées dans le cahier des charges établi avec Natagriwal. L'aménagement type consiste en l'implantation d'un couvert composé de graminées, de légumineuses et de fleurs des prés. Les couverts fleuris engagés en bande ou parcelle aménagées sont entretenus par fauche et récolte du foin.

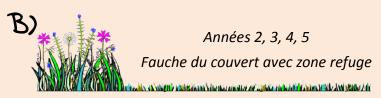
La première année, l'entièreté du couvert sera fauchée et récoltée pour début août (A). Les années suivantes, le couvert fleuri sera fauché à l'exception d'une bande refuge comptant pour le quart de la surface engagée et qui sera déplacé chaque année (B).

La version bande aménagée à fleurs des prés favorable aux insectes pollinisateurs se distingue à partir de la seconde année par une méthode de fauche en deux phases de coupe, qui vise à assurer une diversité de couverts présents simultanément sur la parcelle. L'année 2, une première coupe (C) sera réalisée vers mi-juin et concernera les trois quart de la bande/parcelle aménagée. Une deuxième coupe (D) sera réalisée en septembre sur la moitié de la bande, au même endroit que la première coupe.

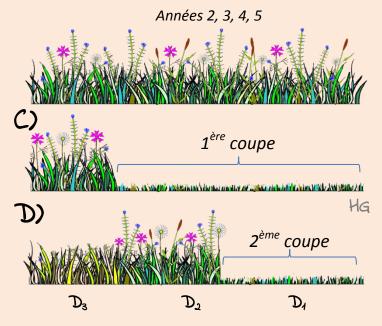
Bande/parcelle aménagée à fleurs des prés



Market on the property of the format of the party of the



Variante favorable aux insectes pollinisateurs



À la fin de l'été, le couvert sera structuré par une partie à végétation basse à floraison tardive (D_1 , deuxième coupe sur la moitié de la bande), une autre partie à végétation haute (D_2 , première coupe sur les trois quarts de la bande) et enfin, une partie plus ancienne, non perturbée par fauche qui constituera la bande refuge (D_3). La partie basse D_1 vise à favoriser une meilleure floraison (en la retardant par une première fauche hâtive) et à limiter l'installation de nids et chrysalides d'insectes qui pourraient être détruits pendant la fauche. La partie haute D_2 fleurira en début d'été et laissera un couvert bien développé et desséché qui servira de site de nidification potentiel (bourdons, abeilles, guêpes, etc.) et qui accueillera les chrysalides de papillons. Enfin, la zone non-fauchée D_3 garanti la recolonisation du reste de la bande. Cette zone doit être déplacée d'un côté à l'autre chaque année pour empêcher l'étouffement de la bande par les graminées du mélange. Ce type de bande peut faire 21 mètres, voir même 30 mètres de large pour que les parties à faucher représentent des surfaces suffisantes pour justifier une intervention mécanisée.

L'emplacement des bandes et parcelles aménagées à fleurs des prés et la variante « pollinisateurs » sera déterminé en accord avec un conseiller Natagriwal. Les emplacements privilégiés sont toujours visibles des riverains et/ou naturellement fréquentés par les insectes pollinisateurs. Les zones ombragées et/ou humides seront à proscrire.



Un **calendrier type** des opérations culturales à accomplir pour l'engagement de la *bande/parcelle aménagée à fleurs des prés favorable aux insectes pollinisateurs* est donné en exemple par Natagriwal:



| | Juillet - | Labour, préparation fine du semis et réalisation de faux-semis (4 |
|------|-----------------------|---|
| 2017 | Août | semaines avant semis) |
| | 15 août – | Semis en surface du mélange de fleurs des prés (30 kg/ha) |
| | 15 sept. | |
| 2018 | Août | Fauche de l'intégralité du couvert |
| 2019 | 15 juin – | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart |
| | 1 ^{er} juil. | de la largeur, côté droit |
| | 15 sept. | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la |
| | | moitié de la largeur, côté droit |
| 2020 | 15 juin – | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart |
| | 1 ^{er} juil. | de la largeur, côté gauche |
| | 15 sept. | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la |
| | | moitié de la largeur, côté gauche |
| 2021 | 15 juin – | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart |
| | 1 ^{er} juil. | de la largeur, côté droit |
| | 15 sept. | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la |
| | | moitié de la largeur, côté droit |
| 2022 | 15 juin – | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart |
| | 1 ^{er} juil. | de la largeur, côté gauche |
| | 15 sept. | Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la |
| | | moitié de la largeur, côté gauche |



Composition du mélange fleuri

Les mélanges fleuris ont une composition similaire à la végétation présente sur une prairie maigre de fauche. Ils sont commercialisés sous les noms de « mélange bande fleurie » et « mélange pour insectes pollinisateurs » et sont produits par la société ECOSEM (située à Corroy-Le-Grand) qui garantit une production de semences indigènes, viables et conformes à l'avis d'expert. Les mélanges, au prix de 960€ sont semés une fois tous les 5 ans à 30kg/ha ce qui revient à un coût de 192€/ha/an. La composition des deux mélanges est proche, voici celle pour la variante "insectes pollinisateurs" :

| Famille | % du mélange | Nom commun |
|-----------------|--------------|------------------------|
| | 85% | Agrostis commun |
| Graminées | | Fétuque rouge |
| | | Pâturin des prés |
| | | Lotier corniculé |
| Légumineuses | 4% | Luzerne lupuline |
| Leguiiiiieuses | | Luzerne cultivée |
| | | Trèfle des prés |
| | | Achillée mille-feuille |
| | 11% | Centaurée jacée |
| | | Chicorée sauvage |
| | | Carotte sauvage |
| | | Géranium des Pyrénées |
| | | Margueritte commune |
| Fleurs des prés | | Mauve musquée |
| rieurs des pres | | Origan commun |
| | | Plantain lancéolé |
| | | Compagnon blanc |
| | | Bleuet |
| | | Chrysanthème des |
| | | moissons |
| | | Coquelicot |
| | | • |

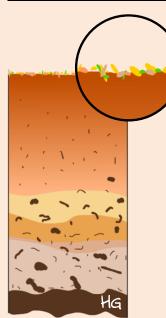


Mauve musquée



HG

Aspects agronomiques



Le couvert fleuri doit être implanté dans un sol bien travaillé à structure fine. C'est un mélange à installer en zone découverte et ensoleillée. Les terres ombragées seront donc évitées pour réduire le risque de concurrence par les adventices qui y sont inféodées. Du point de vue pédologique, les espèces qui composent le mélange bénéficient d'une large amplitude écologique et sont tolérantes aux facteurs tels que le pH.

De préférence, le semis du mélange fleuri sera effectué entre la période du 15 et du 31 août. L'objectif est d'assurer une germination efficace des fleurs annuelles grâce aux températures et à l'humidité encore élevées à cette période. Aussi, le semis d'été vise une germination décalée par rapport à la germination du Rumex et du Chénopode qui eux, germent au printemps. Le contrat

MAEC est effectif à partir du 1^{er} janvier de l'année et il est donc demandé à l'agriculteur de semer un couvert d'attente avant le semis du mélange fleuri en été. Le semis du couvert fleuri se fera en surface et sera effectué par semoir

traditionnel accompagné d'un rouleau à une densité de 30kg/ha, en relevant les becs enfouisseurs pour éviter la formation d'un sillon. Un semis à la volée par quad peut se révéler efficace s'il est suivi d'un passage au rouleau.

La lutte contre les adventices doit être envisagée en amont, dès la première année ce qui est d'une importance capitale pour le fonctionnement écologique de la bande les années suivantes. Un semis bien réalisé laissera peu de place pour le développement des adventices, surtout s'il est précédé de faux-semis, destinés à épuiser les stocks de graines d'adventices. La colonisation des adventices dans et hors de la bande peut être contrôlée par une zone tampon non-ensemencée séparant le couvert fleuri et la zone de culture adjacente. Cette zone tampon peut être hersée dès que les adventices s'y développent.

La récolte du foin sera effectuée en deux phases. Le foin issu des bandes fleuries présente une faible valeur nutritive et une teneur importante en matière cellulosique. Par contre, la composition diversifiée apporte beaucoup d'appétence au foin qui sera très apprécié des équins, ovins et caprins et pourra tout à fait convenir aux bovins sous régime taris.



Les conseils de Jean-Marie Maréchal, agriculteur

Jean-Marie Maréchal a engagé une parcelle en bande fleurie il y a 7 ans. L'implantation du couvert a été une réussite et, d'année en année, le mélange fleuri a conservé une bonne aptitude à la floraison. Après cinq ans, il n'a pas eu besoin de réensemencer la parcelle pour l'engagement d'un second contrat MAEC. C'est seulement après 7 ans que l'aptitude à la floraison s'est essoufflée et Jean-Marie Maréchal envisage un nouveau semis. Il explique : La bande fleurie est à considérer comme une culture à part entière et doit être implantée dans un sol propre et sain. Il faut éviter les sols sales, humides et envahis par les adventices. Le mélange fleuri est semé comme une prairie, superficiellement avec un semoir muni, à l'arrière, de doigts pour recouvrir légèrement la semence. Un roulage est aussi envisageable. Je n'ai pas constaté de salissement particulier. Il m'arrive de passer la faucheuse de refus si des chardons sont présents dans la zone tampon. Le foin est fauché à une hauteur de trois doigts (5cm) et est vendu à un collèque qui possède des chevaux.

